



Investissement

Travail

Assiduité

Responsabilité

ponctualité

rigueur

Devoirs et Obligations

de l'élève en classes préparatoires

ASSIDUITE

Toutes les matières enseignées sont importantes. La présence à tous les cours et aux colles est donc OBLIGATOIRE (sans distinction de disciplines).

Les absences doivent être justifiées. Un billet d'absence (de votre livret étudiant) est à retirer auprès de la vie scolaire et à remettre à l'enseignant lors de votre retour en classe.

PONCTUALITE AUX COURS

En cas de retard (qui doit rester exceptionnel) et même si ce dernier est minime, un billet de retard (de votre livret étudiant) délivré par la vie scolaire devra obligatoirement être présenté au professeur. Ce dernier décidera alors s'il vous accepte ou non dans son cours.

ASSIDUITE AUX COLLES

Les colles sont obligatoires. En cas d'absence justifiée, il est nécessaire d'en avertir, à l'avance, le plus tôt possible, le colleur. La colle devra dans ce cas être rattrapée le plus tôt possible en concertation avec le colleur concerné.

Une colle manquée sans justification et non rattrapée sera sanctionnée.

ASSIDUITE AUX D.S.

Les devoirs surveillés auront lieu le vendredi après-midi. La présence aux cours le vendredi matin est requise pour prendre part au DS. La remise du devoir ne sera autorisée que dans l'heure précédant la fin normalement prévue. Toute sortie au cours de l'épreuve doit rester exceptionnelle. Les téléphones portables seront éteints et mis dans les sacs qui seront au fond de la salle.

DU TRAVAIL PERSONNEL

- Les salles I21 et I26 sont à votre disposition et sous votre responsabilité en dehors des heures de cours pour DU TRAVAIL PERSONNEL et en petits groupes...

- Les utilisateurs veilleront évidemment au respect des locaux et du matériel laissés à disposition.

POUR UN PEU DE DETENTE ...

Le foyer est à votre disposition pour discuter, jouer aux cartes, aux échecs... (donc ces activités de détente ne peuvent en aucun cas se faire dans les salles de travail évoquées précédemment).

RESPONSABILITE

En cas de non respect des consignes (travail, calme, respect des locaux et du matériel...) l'équipe pédagogique se verra dans l'obligation de les fermer.